

Projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle : une motion des Amicales des Maires de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost

Les maires de l'arrondissement d'Argelès-gazost ont pris connaissance, avec inquiétude, des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle.

Ils demandent que soit observé, dans la réflexion de cette réforme, le respect des principes qui suivent:

-la commune (notamment la commune rurale) doit rester une collectivité à part entière, levant l'impôt et disposant d'une clause générale de compétence. Elle doit demeurer le creuset de base d'une démocratie vivante et proche des citoyens,

-la commune doit pouvoir disposer de ressources suffisantes et pérennes pour assumer ses compétences, offrir à la population des services de qualité et participer au développement local en maintenant sur les ménages une fiscalité acceptable,

-une véritable péréquation doit être mise en place pour réduire les inégalités entre les communes (prise en compte de la spécificité des contraintes environnementales des territoires de montagne).

-la décentralisation ne doit pas être remise en cause et doit favoriser une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente, plus solidaire (l'évolution de l'intercommunalité doit cependant être réfléchie et ne peut être perçue comme l'antichambre de la disparition des communes, les pouvoirs de la commission départementale de coopération intercommunale doivent être renforcés avec notamment une représentation des communes supérieure à 50%),

-la clause générale de compétence du département doit être maintenue afin que celui-ci continue à assurer la cohésion à travers la solidarité sociale et territoriale de proximité. Les Conseillers généraux doivent continuer à apporter leur aide technique et financière précieuse pour les communes particulièrement en milieu rural(le Conseiller territorial ne pourra pas avoir ni la même proximité ni la même disponibilité) ,

- le Conseil régional doit continuer à bénéficier d'une vision stratégique de développement et accompagner les territoires ruraux,

-les communes doivent donc pouvoir bénéficier des aides du Conseil Général et du Conseil Régional pour leurs travaux d'investissement.(maintien des financements croisés),

-l'Etat doit veiller à un bon aménagement du territoire et garantir des services publics de qualité (éducation, santé, distribution du courrier, sécurité...)

Cette motion sera envoyée à Madame la Préfète afin qu'elle la transmette à Monsieur le Président de la République.

Elle sera par ailleurs envoyée à messieurs les Présidents de L'Assemblée et du Sénat ainsi qu'aux parlementaires du Département.